



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/11

Reçu en Préfecture le : 27/10/11  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 octobre 2011**  
**D-2011/552**

***Aujourd'hui 24 octobre 2011, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

(sauf de 18h58 à 19h17 Madame FAYET)

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIQUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Madame Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h40)*

**Excusés :**

Monsieur Hugues MARTIN, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT

## **Acquisition par la Ville de Bordeaux d'un ensemble immobilier situé 62 rue de Laseppe à Bordeaux. Décision. Autorisation.**

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général a engagé depuis 2001 le projet de relocalisation du collège Cassagnol dont les locaux actuels ne satisfont plus aux exigences pédagogiques et dont le site ne présente aucune possibilité d'extension.

Une solution a été trouvée sur une emprise située à proximité, 62 rue de Laseppe, appartenant à l'Etat-Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire sur laquelle sont implantés les services de l'Inventaire National Forestier (INF).

Ce bien référencé au cadastre OX 225 et 226, d'une superficie de 3 469 m<sup>2</sup>, offrirait la constructibilité indispensable à la réalisation du projet de relocalisation du collège.

Cette acquisition nécessite bien entendu le relogement de l'occupant actuel pour lequel une solution a été trouvée dans le cadre d'un regroupement avec les services de l'Institut Géographique National (IGN) dans des locaux situés à Saint-Médard-en-Jalles.

Un rapport établi par France Domaine le 16 novembre 2010 a évalué ce bien à la somme de 2 000 000 €, la Ville cèdera ensuite les terrains nécessaires au Conseil Général gratuitement conformément aux usages établis pour la construction des collèges.

La Ville conservera de son côté une partie de cette emprise comportant une chartreuse de belle facture implantée en limite ouest et le terrain permettant d'y accéder, dans l'optique d'une revente ultérieure.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

### **Décider**

- l'acquisition à l'Etat-Ministère l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire les parcelles cadastrées OX 225 et 226 située 62 rue de Laseppe, moyennant un prix de 2 000 000 €
- l'ouverture au budget d'un crédit de 2 000 000 € correspondant au prix d'acquisition.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Charles PALAU**

1/1 000

